



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt

Question écrite n° 95144

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur l'exclusion des retraités du bénéfice du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile. L'accès de ces derniers à la seule réduction fiscale exclut, de fait, les plus modestes d'entre eux souvent peu ou pas imposables, des services favorisant l'autonomie et le maintien à domicile. De plus, les autres dispositifs tels que le chèque emploi service universel ne permettent pas de pallier en totalité ce problème, le coût final du service restant très élevé pour ces retraités à faible niveau de vie. Aussi, il lui demande à de bien vouloir lui indiquer s'il est envisagé d'étendre le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile aux personnes retraitées.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95144

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3220

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)